

Définition et mesure

La mesure du coin fiscal sur les salaires présentée dans cette section est la différence entre les coûts salariaux pour l'employeur d'un « ouvrier moyen » célibataire et le salaire net que perçoit le travailleur. Les impôts pris en compte sont l'impôt sur le revenu des personnes physiques, les cotisations obligatoires de sécurité sociale acquittées par l'employeur et le salarié, ainsi que la taxe sur les salaires pour les quelques pays où elle existe. Le montant de ces impôts et taxes est exprimé en pourcentage du coût total de main-d'œuvre pour les entreprises, c'est-à-dire la somme des salaires bruts, des cotisations employeur à la sécurité sociale et des taxes sur les salaires. L'ouvrier moyen est un ouvrier qui travaille à plein-temps dans l'une des branches d'activité C à K de la Classification internationale type par industrie de toutes les branches d'activité économiques, CITI, Rév. 3.

Cet indicateur est tiré de l'édition 2005 du rapport de l'OCDE intitulé *Les impôts sur les salaires*, qui présente les chiffres des impôts payés par différents types de travailleurs (célibataires, mais aussi couples mariés, avec des nombres d'enfants et des niveaux de salaire différents) fondés sur les modèles imposition-prestations de l'OCDE. Ces modèles appliquent les dispositions fiscales de chaque pays et se basent sur une typologie et des définitions communes des différents types d'imposition. On notera qu'à partir de 2005 on utilise une nouvelle définition plus complète du salaire moyen. Autrement dit, la mesure du coin fiscal présentée ici pour les années 2000 à 2005 ne peut pas se comparer à celle des éditions antérieures du *Panorama de la société*.

Le coin fiscal sur les salaires est l'un des indicateurs de la mesure dans laquelle le système des prélèvements décourage l'emploi. En moyenne, sur 30 pays de l'OCDE, le coin fiscal pour un ouvrier moyen célibataire s'élevait en 2005 à environ 37 % des coûts de main-d'œuvre, la fourchette se situant entre 50 % ou davantage en Allemagne, Belgique et Hongrie et moins de 20 % en Corée et au Mexique (tableau SS5.1). En moyenne, ce coin fiscal a diminué d'environ ½ point depuis 2000, avec des baisses de plus de 3 points au Danemark, en Finlande, en Irlande et en République slovaque et des hausses de 2 points ou davantage en Islande, au Japon et en Turquie. La combinaison de prélèvements fiscaux et sociaux varie aussi. L'impôt sur le revenu représentait en 2004 moins de 5 % des coûts totaux de main-d'œuvre en Corée et en Grèce, et plus de 30 % au Danemark (graphique SS5.2). Les cotisations employeur à la sécurité sociale varient beaucoup selon les pays – elles s'échelonnent de zéro en Australie et en Nouvelle-Zélande à près de 20 % aux Pays-Bas et en Pologne. Ce sont les cotisations employeur qui constituent les plus fortes composantes du coin fiscal sur les salaires (environ 15 % des coûts totaux de main-d'œuvre en moyenne); elles s'échelonnent entre pratiquement zéro en Nouvelle-Zélande et au Danemark et 20 % des coûts salariaux ou plus dans plusieurs pays d'Europe (République slovaque, Grèce, Espagne, République tchèque, Italie, Autriche, Suède, Hongrie et Belgique) et près de 30 % en France.

Les prélèvements sur les salaires sont un élément important des recettes totales de l'État. Les pays de l'OCDE où le coin fiscal sur les salaires est le plus élevé tendent aussi à afficher une charge fiscale totale plus élevée (mesurée par la part des recettes totales de l'État dans le PIB, graphique SS5.3). Il y a toutefois de grandes variations, qui font que des

pays où le niveau des recettes de l'État est analogue (par exemple l'Islande et l'Italie) peuvent présenter un coin fiscal sur les salaires très différent (16 points de plus dans le deuxième pays que dans le premier). Cette différence – qui représente l'importance des autres types de prélèvements, tels que les impôts indirects, les taxes environnementales et les taxes sur l'alcool et le tabac – peuvent influencer sur la situation du marché du travail dans la mesure où les taxes qui ne sont pas directement prélevées sur les coûts de main-d'œuvre peuvent avoir un effet de distorsion moins important sur les décisions d'emploi.

Le coin fiscal sur les salaires est un déterminant important du chômage dans l'ensemble des pays de l'OCDE (OCDE, 2006). Cependant, pour évaluer pleinement les effets des impôts et taxes sur le marché du travail, il faut prendre en compte la répartition de la charge fiscale et aussi la façon dont les recettes fiscales sont utilisées. Ainsi, des prélèvements sur les salaires des travailleurs peuvent financer des programmes qui redistribuent du revenu à d'autres catégories de personnes (taxes à proprement parler) ou des prestations auxquelles aura droit le travailleur au cours d'une autre phase de son cycle de vie (une forme d'épargne). Les estimations de la taille des composantes redistributives et actuarielles des cotisations aux régimes publics de retraite (c'est-à-dire la part du salaire nécessaire pour financer les dépenses courantes des retraites publiques, sans transfert budgétaire ou accumulation/utilisation de fonds de retraite) suggèrent que la « taxe » redistributive représente moins d'un quart du total (Disney, 2004).

Indicateurs d'état de la société : Emploi (SS1), Chômage (SS2).
Indicateurs de réponse de la société : Prestations hors emploi (SS6), Dépenses sociales publiques (EQ5).

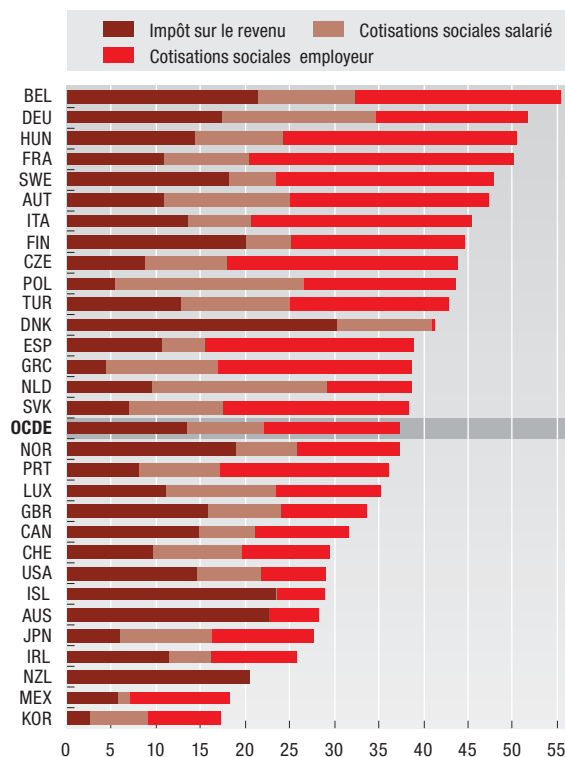
SS5.1. Stabilité générale du coin fiscal sur les salaires

	2000	2001	2002	2003	2004	2005		2000	2001	2002	2003	2004	2005
Australie	30.6	27.3	27.7	28.0	28.0	28.3	Luxembourg	38.2	36.2	33.6	34.1	34.6	35.3
Autriche	47.3	46.9	47.1	47.4	47.5	47.4	Mexique	16.8	15.9	17.5	18.1	16.2	18.2
Belgique	57.1	56.7	56.3	55.7	55.4	55.4	Pays-Bas	39.7	37.2	37.4	37.1	38.6	38.6
Canada	33.2	32.0	32.1	32.0	32.0	31.6	Nouvelle-Zélande	19.4	19.4	19.5	19.7	20.0	20.5
République tchèque	42.7	42.6	42.9	43.2	43.5	43.8	Norvège	38.6	39.2	38.6	38.1	38.1	37.3
Danemark	44.3	43.6	42.6	42.6	41.3	41.4	Pologne	43.2	42.9	42.9	43.1	43.3	43.6
Finlande	47.8	46.4	45.9	45.0	44.5	44.6	Portugal	37.3	36.4	36.6	36.8	36.8	36.2
France	49.6	49.8	49.8	49.8	49.8	50.1	République slovaque	41.8	42.8	42.5	42.9	42.5	38.3
Allemagne	53.9	53.0	53.6	51.5	53.3	51.8	Espagne	38.6	38.8	39.1	38.5	38.7	39.0
Grèce	38.4	38.1	37.7	37.7	38.3	38.8	Suède	50.1	49.1	47.8	48.2	48.4	47.9
Hongrie	52.7	54.0	53.7	50.8	51.8	50.5	Suisse	30.0	30.1	30.1	29.7	29.4	29.5
Islande	26.1	26.9	28.4	29.2	29.4	29.0	Turquie	40.4	43.6	42.5	42.2	42.8	42.7
Irlande	28.9	25.8	24.5	24.2	26.2	25.7	Royaume-Uni	32.1	31.8	31.9	33.3	33.4	33.5
Italie	46.4	46.0	46.0	45.0	45.4	45.4	États-Unis	29.7	29.6	29.4	29.2	29.1	29.1
Japon	24.8	24.9	30.5	27.4	27.4	27.7							
Corée	16.4	16.4	16.1	16.3	17.2	17.3							
							OCDE	37.9	37.5	37.5	37.2	37.4	37.3

Note : Le coin fiscal sur les salaires est défini comme la somme de l'impôt sur le revenu et des cotisations sociales obligatoires acquittées par le salarié et l'employeur pour une personne célibataire percevant un salaire moyen. Le coin fiscal est exprimé en pourcentage des coûts salariaux.

SS5.2. Grandes différences entre les pays dans la composition du coin fiscal sur les salaires

Impôts sur le revenu, cotisations sociales salarié et employeur, en pourcentage des coûts salariaux, pour une personne célibataire percevant un salaire moyen en 2005

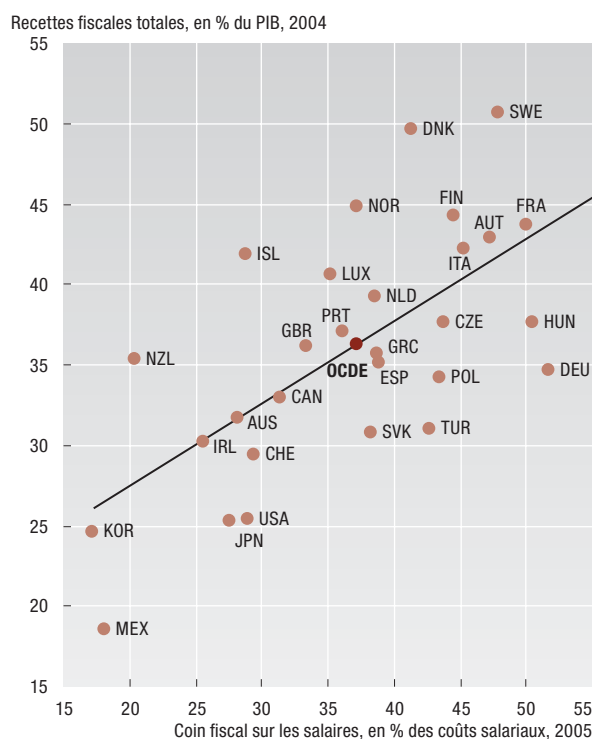


Note : Les pays sont classés par ordre décroissant du coin fiscal de 2005.

Source : OCDE (2006), *Les impôts sur les salaires 2004-2005*, OCDE, Paris (www.oecd.org/ctp/impotssalaires), et OCDE (2006), *Statistiques des recettes publiques 1965-2004*, OCDE, Paris (www.oecd.org/ctp/statistiques).

SS5.3. Des pays où le coin fiscal sur les salaires est analogue peuvent présenter des charges fiscales très différentes

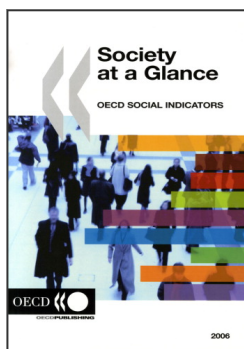
Coin fiscal sur les salaires, en pourcentage des coûts de main-d'œuvre, et recettes totales de l'État en pourcentage du PIB, année la plus récente disponible



Note : Le coin fiscal sur les salaires se rapporte à une personne célibataire percevant un salaire moyen.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/725757462120>

Pour en savoir plus ■ Disney, R. (2004), « Are Contributions to Public Pension Programmes a Tax on Employment? », *Economic Policy*, juillet. ■ OCDE (2006), « Réévaluation du rôle des politiques et des institutions dans la performance du marché du travail : analyse quantitative », chapitre 7 des *Perspectives de l'emploi*, édition 2006, Paris.



Extrait de :
Society at a Glance 2006
OECD Social Indicators

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/soc_glance-2006-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2007), « Coin fiscal sur les salaires », dans *Society at a Glance 2006 : OECD Social Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/soc_glance-2006-12-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.